



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION  
d'un marché de services relatif aux installations électriques  
des cuisines du restaurant du golf de Moliets-et-Maâ**

**Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

**DECIDE :**

**Article unique :**

- d'attribuer et de conclure le marché de services avec la SARL FEVAI'LEC, dont le siège social est situé 35 Chemin d'Andras à MISSON (40290), selon les conditions suivantes :
  - **Objet :** réalisation des levées de réserves au rapport n° 9144F/24/3547 comportant notamment la reprise de la liaison entre la coupure d'urgence et le coffret cuisine du rez-de-chaussée, le remplacement de la bobine à émission sur général 1 dans le tableau cuisine et la modification du circuit de télécommande aux cuisines du restaurant du golf de Moliets-et-Maâ
  - **Montant :** 822,23 € HT

Fait à Mont-de-Marsan, le

**18 MAR. 2025**

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON